

Projet de Renforcement des Capacités des organisations de Pisciculteurs dans le centre-ouest de la Côte d'Ivoire (PRCPCI)



Date de démarrage 09/2012

Date d'échéance 07/2016

Localisation Régions centre-ouest et sud-ouest

Financement Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France, Conseil Régional de Lorraine, Conseil Régional du Centre et Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI), avec le soutien de la Fondation de France, Fondation Lord Michelham of Hellingly, Fondation ProVictimis

Partenaires Association des Pisciculteurs de Côte d'Ivoire (APCI)

Bénéficiaires directs 6 associations de pisciculteurs représentant 260 personnes



Contexte

Depuis près d'une décennie, les crises qu'a traversées la Côte d'Ivoire ont profondément perturbé l'environnement de l'activité piscicole. Les services et échanges à l'origine de la performance des systèmes piscicoles se sont détériorés et, dans de nombreux endroits, une perte progressive de techniques a pu être constatée. Mais, paradoxalement, ces bouleversements sociétaux ont été aussi l'occasion d'un développement anarchique et spontané à large échelle de la pisciculture, motivé par le souci

d'assurer l'autonomie alimentaire dans les campagnes.

Le PRCPCI a été initié pour relancer une pisciculture de qualité et performante, portée par des groupes piscicoles solidement installés. Pour ce faire, le projet vise un renforcement des capacités de ces groupes, non seulement en matière de maîtrise des techniques mais aussi, et surtout, dans le domaine de l'organisation et de la gestion des compétences, pour une prise en charge efficace de leur propre développement piscicole.

Les actions du PRCPCI sont orientées vers une dizaine de zones piscicoles dont les groupes font preuve d'une structuration de

base performante et/ou font montre d'une dynamique capable de prendre en charge très rapidement le développement de l'activité piscicole au niveau local.

Principaux résultats obtenus à la fin de l'année 2015

- Neuf groupements de pisciculteurs, correspondant à 9 zones piscicoles, ont réalisé un plan de développement local de la pisciculture (PDLP) ; un dixième groupement est en phase d'élaboration de ce plan ;
- 531 pisciculteurs ont bénéficié de formations correspondant aux besoins identifiés dans les PDLP ;
- 91 sites piscicoles ont été aménagés ou réhabilités, représentant 41 ha d'étangs en eau ;
- Le rendement piscicole moyen, estimé d'après les relevés effectués sur 16 sites, atteint 1,4 t/ha/an ;
- Les liens entre les groupes de pisciculteurs se sont resserrés grâce à l'organisation de réunions et de voyages d'échange.